

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SPECIAL CARE ADHESIVE S2002
Code du produit : 525500020000000000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Colle pour assemblage de plaques acryliques ALTUGLAS

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ALTUGLAS International S.A.S
Tour CB21, 16 Place de l'Iris
92040 Paris La Défense
Téléphone : +33178662300
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : SDSQuestion@trinseo.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GLOBAL : +(1)-703-527-3887 LOCAL : +44 20 3885 0382 ORFILA : 01 45 42 59 59 Numéro d'appel d'urgence européen : 112
For Poison Information Centre in other regions please see Section 16

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.
Intervention:
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétone
dichlorométhane
1-méthoxy-2-propanol

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index	Classification	Concentration (% w/w)

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 01.12.2022

	Numéro d'enregistrement		
1,3-dioxolane	646-06-0 211-463-5 605-017-00-2	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 30 - < 50
acétone	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 10 - < 20
dichlorométhane	75-09-2 200-838-9 602-004-00-3	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 10 - < 20
nitroéthane	79-24-3 201-188-9 609-035-00-1	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
acide formique	64-18-6 200-579-1	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 730 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 7,4 mg/l	>= 1 - < 3
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2 203-539-1 603-064-00-3	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0
Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

-
- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- Inhalation de vapeurs/brouillards :
Amener la victime à l'air libre.
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
En cas de troubles persistants :
Hospitaliser.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Ne pas administrer de catécholamines (à cause de la sensibilisation cardiaque occasionnée par le produit).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Facilement inflammable
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Possibilité de réinflammation des vapeurs à distance

Produits de combustion dangereux : Décomposition thermique en produits toxiques et corrosifs :
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Formaldéhyde
Peroxydes
Chlore
Chlorure d'hydrogène gazeux
Phosgène

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs.

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version Date de révision:
1.0 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Endiguer avec du sable ou de la terre (ne pas utiliser de produits combustibles).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Prévoir douches, fontaines oculaires.
Prévoir poste d'eau à proximité.
Prévoir appareil respiratoire autonome à proximité.
Prévoir couverture anti-feu à proximité.
Restreindre les quantités de produit présentes sur le lieu de travail au minimum nécessaire à la poursuite du travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement anti-déflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Prévoir captation des vapeurs éventuelles (vapeurs lourdes, aspirations basses). Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Prévoir mise à la terre et matériels électriques utilisables en atmosphère explosive. Prévoir une cuvette de rétention.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Matériel d'emballage : Matière appropriée: Fûts métalliques avec une outre intérieure en polyéthylène, Verre protégé (pour de petites quantités)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1.210 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VLCT (VLE)	1.000 ppm 2.420 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME	500 ppm 1.210 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
dichlorométhane	75-09-2	TWA	100 ppm 353 mg/m ³	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 01.12.2022

		STEL	200 ppm 706 mg/m ³	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 178 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 356 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
nitroéthane	79-24-3	TWA	20 ppm 62 mg/m ³	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 312 mg/m ³	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VLCT (VLE)	100 ppm 312 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites indicatives			
		VME	20 ppm 62 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites indicatives			
acide formique	64-18-6	TWA	5 ppm 9 mg/m ³	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	5 ppm 9 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	STEL	150 ppm 568 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		TWA	100 ppm 375 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 188 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 375 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-			

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

mites réglementaires contraignantes

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains
- Matériel : Gants (Caoutchouc nitrile, Néoprène)
Indice de protection : Indice de perméation selon EN 374: 1 (temps de passage > 10 min)
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Mesures de protection : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : solide
visqueux
- Couleur : incolore
- Odeur : d'éther, d'acétone
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point de congélation : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible
- Point d'éclair : -8 °C
Méthode: coupelle fermée

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

Méthode: ISO 3679

Température de décomposition : Donnée non disponible
pH : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, dynamique : 250 mPa.s

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : partiellement soluble
Solubilité dans d'autres solvants : Soluble dans la plupart des solvants organiques

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible
Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : 1.050 kg/m³

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Propriétés comburantes : Non pertinent (compte tenu de sa structure chimique)
Inflammabilité (liquides) : Liquide et vapeurs très inflammables.
Auto-inflammation : Donnée non disponible
Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Protéger de la lumière.

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Bases
Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique en produits toxiques et corrosifs :
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Formaldéhyde
Peroxydes
Chlore
Chlorure d'hydrogène gazeux
Phosgène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

nitroéthane:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

acide formique:

Toxicité aiguë par voie orale : Symptômes: L'ingestion provoque des brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.
Remarques: • Chez l'homme :

DL50 (Rat): 730 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.
Remarques: • Chez l'animal :

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

Estimation de la toxicité aiguë: 730 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Symptômes: Risque d'œdème pulmonaire, A fortes concentrations de vapeurs/brouillards ;, Risque de lésions pulmonaires persistantes
Remarques: • Chez l'homme :

CL50 (Rat): 7,4 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: Toxique par inhalation.
Remarques: • Chez l'animal :

Estimation de la toxicité aiguë: 7,4 mg/l
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Symptômes: Pas de données disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

dichlorométhane:

Résultat : Irritant pour la peau.

acide formique:

Résultat : Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

1,3-dioxolane:

Résultat : Irritation des yeux

dichlorométhane:

Résultat : Irritant pour les yeux.

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

acide formique:

- Génotoxicité in vitro : Résultat: Inactif sur les tests de génotoxicité in vitro
- Type de Test: Étude in vitro de mutations géniques sur des bactéries
Méthode: OCDE Ligne directrice 471
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
- Type de Test: Test de mutations géniques in vitro sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476

Cancérogénicité

Composants:

dichlorométhane:

- Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

acide formique:

- Espèce : rat et souris
Voie d'application : Par voie alimentaire
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : Absence d'effets cancérigènes
Substance d'essai : (Résultats obtenus sur un produit similaire).
Remarques : • Chez l'animal :

Toxicité pour la reproduction

Composants:

acide formique:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

dichlorométhane:

- Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

1-méthoxy-2-propanol:

- Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

Toxicité à dose répétée

Composants:

acide formique:

Espèce : Rat
Voie d'application : Par inhalation
Méthode : OCDE Ligne directrice 413
Remarques : • Chez l'animal :

NOAEL : 0,122 mg/l
Symptômes : Atrophie de l'épithélium nasal

NOAEL : > 0,244 mg/l

Toxicité par aspiration

Composants:

nitroéthane:

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

acide formique:

Non concerné

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.
Les solvants risquent de dessécher la peau.

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

nitroéthane:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

acide formique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 130 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Boues activées): 72 mg/l
Point final: Inhibition de la respiration
Durée d'exposition: 13 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 100 mg/l
Point final: reproduction
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

acide formique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 14 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acide formique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,1 (23 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 107

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

acide formique:

Répartition entre les compar- : log Koc: 1,25 - 1,49
timents environnementaux Méthode: Ligne directrice OCDE 121

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

acide formique:

Evaluation : Cette substance ne répond ni aux critères PBT, ni aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

1-méthoxy-2-propanol:

Evaluation : Sur la base des informations disponibles, il n'est pas possible de conclure sur le potentiel de perturbateur endocrinien.
Remarques : Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

Composants:

acide formique:

Information écologique supplémentaire : Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

l'évaluation des dangers.

Potentiel de réchauffement planétaire

Le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat (GIEC)

Composants:

dichlorométhane:

Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 40,2
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 11,2
Potentiel de réchauffement planétaire de 500 ans: 3,18
Durée de vie dans l'atmosphère: 0,493 a
Efficacité radiative: 0,029 Wm²ppm
Information supplémentaire: Chlorocarbures et hydrochlorocarbures

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1133
ADR : UN 1133
RID : UN 1133
IMDG : UN 1133
IATA : UN 1133

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : ADHÉSIFS
(, Nitroethane)
ADR : ADHÉSIFS
(, Nitroethane)
RID : ADHÉSIFS
(, Nitroethane)

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

IMDG : ADHESIVES
(, Nitroethane)

IATA : Adhesives
(, Nitroethane)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3

ADR : 3

RID : 3

IMDG : 3

IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : II

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

Étiquettes : 3

ADR

Groupe d'emballage : II

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

Étiquettes : 3

Code de restriction en tunnels : (D/E)

Remarques : Prescription particulière 640C

RID

Groupe d'emballage : II

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

Étiquettes : 3

Remarques : Prescription particulière 640C

IMDG

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 3

EmS Code : F-E, S-D

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364

Instruction d'emballage (LQ) : Y341

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement : 353

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

ment (avion de ligne)
Instruction d' emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: dichlorométhane (Numéro sur la liste 59)
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	: N'est pas listée
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	: N'est pas listée
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	: N'est pas listée
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: N'est pas listée

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant: https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosivesprecursors/docs/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 84, 12
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Non applicable

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Country	Poison Information Centre
Austria	+43 1 406 43 43
Belgium	070 245 245
Bulgaria	+359 2 9154 233
Croatia	+3851 2348 342
Cyprus	1401
Czech Republic	+420 224 919 293
Denmark	+45 8212 1212
Estonia	nationally 16662, calling from abroad (+372) 7943 794
Finland	0800 147 111
France	+ 33 (0)1 45 42 59 59
Germany	
Greece	(0030) 2107793777

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

Hungary	+36-80-201-199
Iceland	543 2222
Ireland	01 809 2166
Italy	+39 02 66 10 10 29
Latvia	
Liechtenstein	
Lithuania	+370 (85) 2362052
Luxembourg	(+352) 8002 5500
Malta	
the Netherlands	NVIC: +31 (0)88 755 8000
Norway	22 59 13 00
Poland	
Portugal	+351 800 250 250
Romania	+40213183606
Slovakia	+421 2 5477 4166
Slovenia	112
Spain	34 91 562 04 20
Sweden	112

Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2006/15/EC	: Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
2017/164/EU	: Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version 1.0 Date de révision: 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

	une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2006/15/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2017/164/EU / STEL	: Valeur limite à court terme
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Flam. Liq. 2 H225

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

SPECIAL CARE ADHESIVE S2002

Version Date de révision:
1.0 01.12.2022

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
01.12.2022

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Carc. 2	H351	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR